

PÊCHE DE LOISIR

(cf. groupe patrimoine)

Les fédérations de pêche et les pêcheurs sont conscients de la valeur des milieux aquatiques du bassin (espèces patrimoniales comme la moule ou l'écrevisse à pattes blanches). Ils jugent que les rivières sont de véritables atouts pour un développement touristique durable. Cependant, tout développement peut être compromis par la difficulté grandissante d'accès à la Loire ou au cours d'eau (clôtures...), et les menaces de dégradation qui pèsent sur certains cours d'eau (sévérité des étiages et importance des prélèvements, qualité de l'eau, ouvrages hydrauliques).

LOISIRS LIÉS À L'EAU

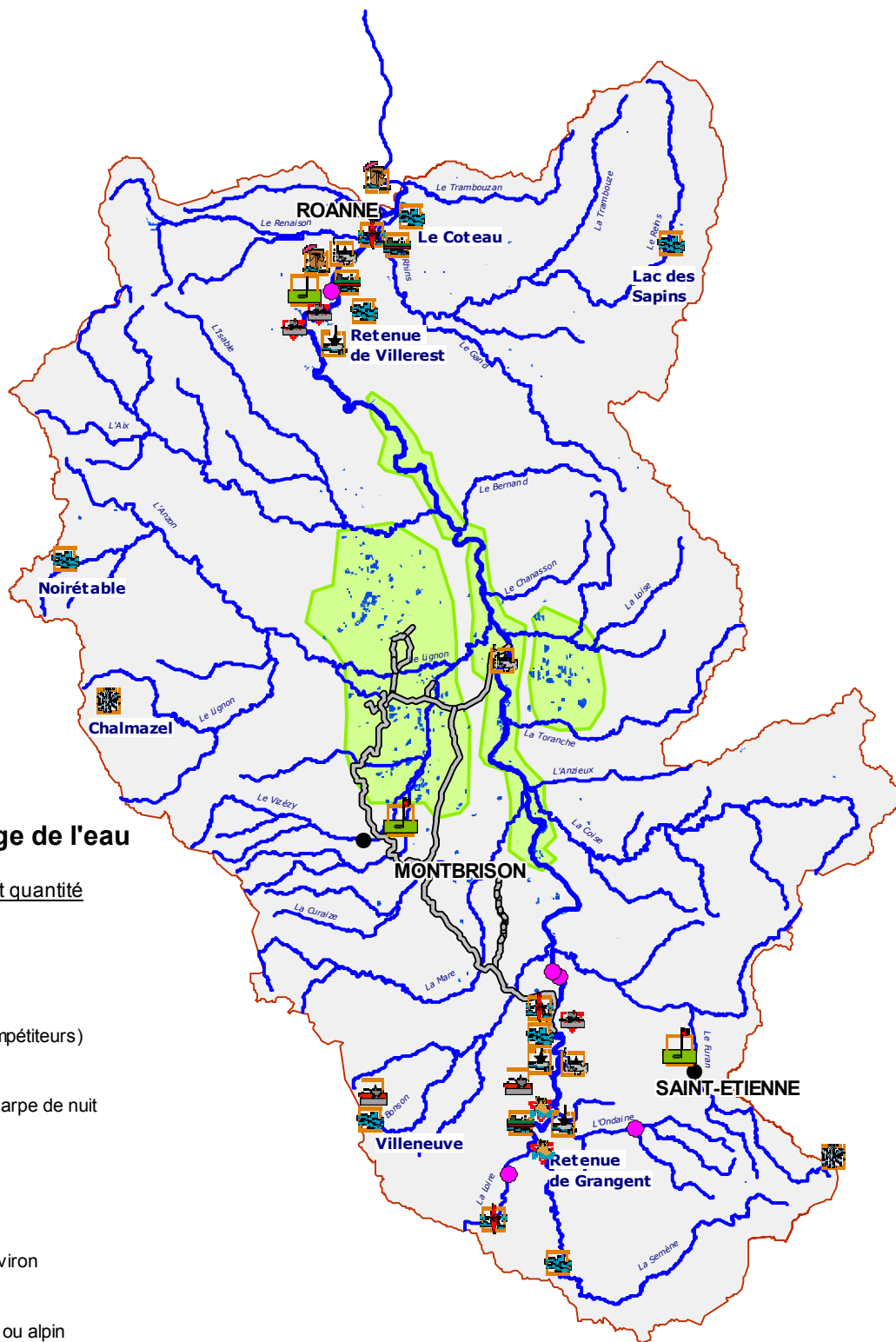
De nombreuses activités de loisirs liées à l'eau sont présentes sur l'ensemble du bassin, principalement organisées autour de l'axe Loire et sur les plans d'eau : navigation, canoë kayak, baignade, activités nautiques, randonnée, chasse, etc. Elles sont un véritable catalyseur du développement touristique local.

L'usage touristique de l'eau et des milieux aquatiques se singularise par son caractère saisonnier (fin de semaine, vacances estivales, réglementation...). Il est souvent dépendant de la qualité de l'eau, qui introduit par exemple des classements de qualité des plans d'eau, et peut entraîner l'interdiction temporaire ou définitive d'une ou plusieurs activités, bien que certains usages comme la randonnée soient totalement indépendants de ces considérations.

Le contexte actuel, qui associe des altérations de la qualité de l'eau (de la Loire notamment) et des conflits de gestion des débits, rend difficile leur attractivité et la promotion de produits touristiques, et donc leur développement.











SAGE Loire en Rhône-Alpes

ACTIVITES DE LOISIRS LIEES A L'EAU




Activités liées à l'usage de l'eau

Exigeant une bonne qualité et quantité

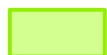
-  Baignade
-  Base nautique
-  Canoë-kayak et/ou aviron
-  Club de canoë-kayak (compétiteurs)
-  Motonautisme
-  Parcours de pêche dont carpe de nuit
-  Pedalo de location
-  Port de plaisance
-  Bateau de promenade
-  Voile, planche à voile et aviron

Consommatrices d'eau

-  Station de ski nordique ou alpin

-  Golf

Inféodées aux milieux naturels

-  Secteurs en lot de chasse (dont réserves)

Sources : BD Carthage, RBDE, Conseil Général de la Loire (CDT42), CDCanoë-Kayak, CDVoile, FDC42, FDPMA 42- 43



PLANS D'EAU AUTORISÉS À LA BAINNADE

Points de baignade	commune	département	Classement de la qualité baignade						
			2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Lac des sapins-Point Nord	Cublize	69	●	●	●	●	●	●	●
Lac des sapins- Baig. non. surveillée	Cublize	69	●	●	●	●	●	●	●
Lac des sapins-Baig. surveillée	Cublize	69	●	●	●	●	●	●	●
Plan d'eau de noirétable	Noirétable	42	●	●	●	●	●	●	●
Plan d'eau de Villeneuve	St Bonnet le château	42	●	●	●	●	●	●	●
Grangent - base nautique	St Etienne	42	●	●	●	●	●	●	●
Grangent-Vigie Mouette	St Paul en cornillon	42	●	●	●	●	●	●	●
Villerest- Arpheuilles	St Paul de Vezelin	42	●	●	●	●	●	●	●
Villerest- Base nautique	Villerest	42	●	●	●	●	●	●	●
Plan d'eau le Chandieu	Usson en Forez	42	●	●	●	●	●	●	●

Légende:

- Bonne qualité ● Qualité moyenne ● Momentanément pollué ● Mauvaise qualité
 ☒ Baignade interdite

Source: Direction Générale de la santé– Bureau de l'Eau
 Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales;
 * classement provisoire

Information sur :

<http://baignades.sante.gouv.fr>

RÈGLEMENTATION:

Depuis un décret et un arrêté du 15 mai 2007, la réglementation de la baignade a changé.

Un nouveau recensement des zones de baignades (avec participation du public) devra aboutir au 31 janvier 2008 à une liste des sites de baignades.

La directive Baignades du 15 février 2006 a modifié légèrement les normes en terme de concentration d'E. coli et entérocoques.

Il faut noter que la protection des eaux de baignades est complexe car très en lien avec les activités du bassin versant.

Le périmètre SAGE compte 8 sites de baignades. 4 d'entre eux sont sur les retenues de Villerest et Grangent.

Ces deux grands barrages présentent chaque année des phénomènes d'eutrophisation très marqués avec des « bloom » de cyanobactéries très préjudiciables à l'utilisation touristique de ces retenues.

En 2005 et 2006, le développement de cyanobactéries (microcystis aeruginosa) était important.

En 2007, il a été limité sur Grangent mais pas sur Villerest.

Les phénomènes d'eutrophisation sont complexes. Les retenues souffrent d'une accumulation historique de beaucoup de rejets.

Localement, les services de l'Etat (DDASS) tiennent compte de cette problématique: information sur les risques, renforcement de la surveillance, mesures d'interdiction préventives, suivi de la chlorophylle a.

DIAGNOSTIC

Des activités de loisirs liées à l'eau sont présentes sur le périmètre SAGE, principalement organisées autour de l'axe Loire et sur les plans d'eau.

Cependant le contexte actuel, qui associe des altérations de la qualité de l'eau (de la Loire notamment) et des conflits de gestion des débits, rend difficile le développement et la promotion de produits touristiques.

Sur les retenues de Grangent et Villerest, de gros enjeux de conciliation d'usages se manifestent. Le problème principal reste la qualité altérée de l'eau. Au-delà des aspects qualitatifs, la demande de l'ensemble des usagers est de revoir les règlements d'eau de ces deux retenues, afin de tenir compte des différents usages, notamment touristiques.